

Comité technique du 27 septembre 2022 : Intervention de la CFDT sur Le plan d'action égalité professionnelle

Drôle de sensation pour la CFDT de donner son avis sur le **nouveau plan d'actions égalité professionnelle femmes/hommes** alors que les **droits des femmes sont bafoués au plus haut niveau** des États-Unis, que **certaines sont assassinées pour quelques mèches de cheveux dévoilées**.

Ces évènements effrayants et glaçants, nous interrogent et nous révoltent en tant que citoyens et citoyennes et militants et militantes syndicaux qui demandons à ce que le droit à l'IVG soit inscrit dans la Constitution.

En plus de l'évident soutien aux femmes américaines ainsi qu'à toutes celles qui sont considérées comme des citoyennes de seconde zone, **il nous incite à la plus grande détermination** à faire face à la montée, y compris dans notre pays, des conservatismes et des mouvements anti-IVG, à garantir les droits obtenus et dans l'obtention de nouveaux pour parvenir à l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, **dans le milieu du travail comme dans la liberté de toutes les femmes**, et nous pensons particulièrement aux plus précaires, à disposer librement de leur corps.

Le plan d'actions égalité femmes hommes soumis à notre avis s'inscrit dans une démarche ancienne de la Ville de Rennes et son CCAS puis Rennes Métropole en faveur d'une égalité réelle en tant qu'employeur et dans la mise en œuvre des politiques publiques.

Ce plan nous est présenté aujourd'hui pour information car le plan d'action égalité professionnelle a déjà été validé par toutes les organisations syndicales.

Il formalise l'engagement de l'employeur à ouvrir ou poursuivre de nombreux chantiers œuvrant pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au sein de nos collectivités.

Nous relevons particulièrement : la poursuite de la réduction de l'inégalité salariale femmes-hommes, la poursuite de la réduction de la précarité qui touche beaucoup de travailleuses et en regard un travail, sur l'octroi de la sujétion itinérance, la mise en place du "réseau des référents égalité" adapté aux fonctionnements et spécificités des directions, un meilleur traitement des violences sexistes et sexuelles avec notamment un affichage des sanctions, le développement de la souplesse horaire, etc...

Ce ne sont évidemment pas des éléments exhaustifs.

Pour mettre en œuvre ce plan ambitieux et garantir une égalité réelle, la CFDT regrette que les indicateurs proposés nous donnent des éléments sur la mise en œuvre de ce plan et beaucoup moins sur ce que le plan va effectivement produire comme effets positifs. C'est également un point qui a été pointé par l'examinatrice du label AFNOR; dans lequel s'inscrit également ce plan d'actions.

Ce sont ces indicateurs qui nous ont manqué lors de la phase de bilan, et l'impression est tenace de devoir travailler sur un nouveau plan d'action d'actions au doigt mouillé. Nous serons vigilants lors des bilans annuels à travailler sur ce type d'indicateurs comme vous vous y êtes engagés lors de nos réunions préparatoires. **Un des points de vigilance pour la CFDT sera également l'appropriation** par toutes les directions et à tous les niveaux hiérarchiques **des enjeux et actions de ce plan**. Il s'agit également ici d'un équitable accès aux droits, nous pensons tout particulièrement aux contractuel.les et aux agents encore éloignés de l'intra.

Enfin, **la CFDT regrette que le lien avec une labellisation conjointe égalité femmes / hommes et lutte contre les discriminations ne soit pas davantage formalisé dans ce plan.**